

# AVIS AU PUBLIC

Commune de MONTBERT  
Rue de la Gare – 44140 MONTBERT

## IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION AUX ENERGIES RENOUVELABLES – CONCERTATION DU PUBLIC

Pour répondre aux objectifs d'énergies renouvelables, la loi du 10 mars 2023 dite APER (Accélération de la Production des Energies Renouvelables) institue notamment une nouvelle planification locale du développement Enr, reposant sur **l'identification de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres d'énergies renouvelables**.

Ainsi cette loi APER demande aux communes de définir les zones éligibles pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables en concertation avec les habitants.

A cet effet, le public pourra prendre connaissance du dossier de concertation et consigner ses observations sur le registre tenu à sa disposition à la Mairie de Montbert **du lundi 13 novembre au lundi 27 novembre 2023 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier de concertation sera également consultable sur le site internet de la commune [www.montbert.fr](http://www.montbert.fr)

Les observations peuvent également être adressées par correspondance à l'attention de Monsieur le Maire à la mairie de Montbert – rue de la Gare – 44140 MONTBERT ou par voie électronique à l'adresse mail [contact@montbert.fr](mailto:contact@montbert.fr)

Pour être recevables, les observations sur registre, les courriers ou e-mails devront être déposés ou adressés au plus tard le lundi 27 novembre 2023 à 17h00.